

D

Horodatage Société de gestion :

DARWIN INVEST
91 Avenue de la République - 75 011 Paris
www.darwin-invest.com - hello@darwin-invest.com

Numéro d'associé : _____

ORDRE DE RETRAIT DE PARTS

 M Mme

Nom et Prénom :
Nom de jeune fille
Nom et Prénom du conjoint
Date et lieu de naissance

 Société

Forme Sociale
Dénomination sociale
N° SIRET

Nom prénom et qualité du représentant légal
Date et lieu de naissance

OU

Situation familiale

- Célibataire
- Marié(e)
- Pacsé(e)
- Veuf(ve)
- Divorcé(e)

Régime matrimonial

- Communauté universelle
- Communauté réduite aux acquêts
- Séparation de biens
- Participation aux acquêts

Régime fiscal

- IR (impôts sur le revenu)
- IS (impôt sur les sociétés)

Résidence Fiscale

- France et DOM
- Union Européenne
- Autre (préciser) _____

Adresse : _____

Code postal _____

Ville : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Demande à DARWIN INVEST de procéder au retrait des parts suivantes dont je suis propriétaire. Je reconnaissais que le retrait, conformément aux statuts, n'est possible qu'en contrepartie d'une souscription correspondante et que sa valeur est égale au prix net des frais de souscription payés en contrepartie. Je charge la société de gestion d'effectuer les opérations suivantes : inscription sur le registre, annulation des parts, paiement à la valeur de retrait. En cas de plus-value imposable constatée lors de retrait, il est rappelé que le paiement de l'impôt à acquitter demeure de la seule responsabilité du signataire

SCPI DARWIN RE01 : Nombre de parts _____ Valeur de retrait unitaire : **185.84€**

Date(s) et prix d'acquisition (par acquisition) _____ *n.b : les parts doivent être libres de tout nantissement au moment de la cession.*

Fait à _____

Le : _____

En un exemplaire

Signature(s) * précédée(s) de la mention manuscrite
: lu et approuvé en connaissance des conditions de retrait détaillées au verso et bon pour retrait de n parts (indiquez en toutes lettres le nombre de parts que vous souhaitez vendre).

IMPORTANT

- *Titulaire en nom propre : signature du titulaire,
- *Titulaire en communauté : signature obligatoire des deux époux,
- *Titulaire en indivision : signature de tous les indivisiaires ou de leur représentant,
- *Titulaire en démembrement de propriété (viager) : chaque titulaire doit remplir un ordre de retrait.
- Pour information, le règlement est effectué selon le barème de l'âge,
- * Les sociétés (SCI, SA, etc.) doivent justifier des pouvoirs autorisant le signataire à effectuer ce retrait (cf. statuts et/ou délibérations ad hoc),
- * En cas de porte-fort, apposer le cachet de l'étude et la signature du notaire,
- * L'ordre de retrait doit être adressé en recommandé avec accusé de réception,
- * Les parts détenues par les associés fondateurs sont inaliénables pendant une durée de trois ans à compter de la délivrance du Visa AMF,

DARWIN INVEST Société par Actions Simplifiées (SAS) au capital de 822.414 €
Siège social : 91 avenue de la république - 75011 Paris
Tél : 01 78 09 88 34
RCS Paris n° 931 578 736 - APE 60.20Z

TVA Intracommunautaire FR01833409899
Agrément AMF n°GP20240019 en date du 06/08/2024
Email : hello@darwin-invest.com
Site internet : www.darwin-invest.com

DARWIN RE01
91 avenue de la République - 75011 Paris
Agrément n°24-27 en date du 19/11/2024
RCS Paris n°934 121 898 - code APE 68.20B

DARWIN

CONDITIONS DU RETRAIT

Le capital social effectif peut être réduit par le retrait total ou partiel d'un ou plusieurs associés de la SOCIETE, ce droit s'exerçant dans les limites fixées par les statuts de la SCPI.

Les demandes de retraits sont régies par les dispositions des articles 422-218 à 422-220 du RGAMF. Ces demandes sont adressées à la société de gestion par lettre recommandée avec accusé de réception et sont inscrites par ordre chronologique d'arrivée sur le registre prévu à cet effet à l'article 422-218 du RGAMF. Les demandes de retrait ne peuvent pas être transmises par fax ou mail. Elles seront satisfaites par ordre d'inscription dans les limites de la clause de variabilité.

Les conditions de retrait sont régies par les dispositions des articles 422-218 à 422-220 du RGAMF et précisées dans les statuts et la note d'information de la SCPI DARWIN RE01 (article 4).

Le prix de retrait est égal au prix de souscription diminué de la commission de souscription hors taxes en vigueur.

A titre d'exemple pour DARWIN RE01, sur la base du prix de souscription appliquée à la date d'ouverture au public fixé à 202 €, le prix de retrait serait égal à 185,84 € correspondant au prix de souscription de 202 € diminué du montant hors taxes de la commission de souscription de 16,16 €.

Le prix de souscription est déterminé par rapport à la valeur de reconstitution de la société établie au 31 décembre de chaque année plus ou moins 10 %. En cas de baisse du prix de retrait, la société de gestion informe par lettre recommandée avec demande d'avis de réception les associés ayant demandé leur retrait au plus tard la veille de la date d'effet. En l'absence de réaction de la part des associés dans un délai de quinze jours à compter de la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception, la demande de retrait est réputée être maintenue au nouveau prix. Cette information est contenue dans la lettre de notification. Il ne peut être procédé à des émissions de parts nouvelles ayant pour effet d'augmenter le capital tant qu'il existe, sur le registre prévu à l'article 422-218 du RGAMF, des demandes de retrait non satisfaites à un prix inférieur ou égal au prix de souscription. En cas de retrait, l'associé qui se retire cesse de bénéficier de ses droits à accompter sur dividende à compter du premier jour du mois au cours duquel le retrait a été enregistré sur le registre des retraits. Le paiement de la valeur de retrait intervient dans un délai de quinze jours à un mois, en fonction des contraintes administratives, à compter du jour où la demande de retrait a été reçue.

IMPOSITION DES PLUS VALUES IMMOBILIERES

En cas de plus-value, il vous reviendra d'établir une déclaration 2048 M et d'adresser le paiement de l'impôt sur cette plus-value à la recette de votre domicile dans un délai d'un mois à compter du retrait de ces parts (CGI, art 150 VG-I3^e). Le montant de cette éventuelle plus-value nette devra également être reporté dans la déclaration des revenus de l'exercice en cours. Pour toutes informations complémentaires sur le prix de revient de vos parts vous pouvez contacter le service client de DARWIN INVEST.

PIECES A FOURNIR

Pour les personnes physiques :

Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport)

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

RIB sur lequel effectuer le versement (si différent du RIB initial communiqué lors de la souscription, une analyse de conformité devra être réalisée)

S'il y a lieu : convention d'indivision, convention de démembrement, autorisation du juge des tutelles, extrait de délibération du conseil de famille, attestation signée du partenaire de PACS précisant le caractère indivis ou non des parts

Pour les personnes morales :

Copie des statuts à jour certifiée conforme

Extrait Kbis de moins de 3 mois

Justificatif du pouvoir du signataire (PV ou procuration)

Copie recto-verso d'une pièce d'identité du signataire

Registre des bénéficiaires effectifs (RBE) à jour

RIB sur lequel effectuer le versement (si différent du RIB initial communiqué lors de la souscription, une analyse de conformité devra être réalisée)

En cas de nantissement de parts :

Main levée de nantissement de l'organisme créancier

Protection des données personnelles (RGPD)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par DARWIN INVEST, agissant en qualité de responsable de traitement, aux fins de gestion des retraits de parts et de respect de ses obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi "Informatique et Libertés" modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à : hello@darwin-invest.com ou à l'adresse postale de DARWIN INVEST, 91 avenue de la République, 75011 Paris.

Les données sont conservées pendant la durée légale applicable. Pour plus d'informations, consultez notre politique de confidentialité sur www.darwin-invest.com.